



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-16

Transmission des attributs de sécurité et de protection de la vie privée

Juill. 2026



Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-16 – Transmission des attributs de sécurité et de protection de la vie privée (PaF-)

Énoncés :

Associer [\[Affectation : attributs de sécurité et de protection de la vie privée définis par l'organisation\]](#) à l'information échangée entre les systèmes et les composants du système.

Responsable : Aucun

Discussion :

Les attributs de sécurité et de protection de la vie privée peuvent être explicitement ou implicitement associés à l'information contenue dans le système ou les composants de systèmes de l'organisation. Les attributs sont des abstractions qui représentent les propriétés ou caractéristiques de base d'une entité pour ce qui a trait à la protection de l'information ou à la gestion des renseignements personnels. Les attributs sont normalement associés aux structures de données internes, notamment aux dossiers, à la mémoire tampon et aux fichiers dans le système. Les attributs de sécurité et de protection de la vie privée sont utilisés pour mettre en œuvre les stratégies de contrôle de l'accès et du flux d'information pour refléter la diffusion, la gestion ou la distribution spéciales des instructions, ce qui comprend l'utilisation ou la divulgation autorisée de renseignements personnels, et pour soutenir les autres aspects des stratégies de contrôle de l'accès et du flux d'information. Les attributs de protection de la vie privée peuvent être utilisés séparément ou avec les attributs de sécurité.